Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 14 octobre 2024

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, le huit octobre deux mille vingt-quatre, se sont réunis, au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël PAILLOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13
Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 9
Nombre de procurations : : 4

Présents : Raphaël Paillot - Maire, Francis Dischert, Anne Rossi, Daniel Gilles, Adjoints, Régis Viret, Nellie Dauvier, Céline Stoll, Marc Perrin, Olivier Desbos,

Représentés : Marie Roche (pouvoir à Raphaël Paillot), Sophie Bacus (pouvoir à Francis Dischert), Elie Moerman (pouvoir à Daniel Gilles), Iohann Leblanc (pouvoir à Olivier Desbos)

Secrétaire de séance : Olivier Desbos

Le quorum étant atteint à 7 conseillers municipaux présents, et le nombre de présents étant de 9, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal, à 20h37.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Monsieur Olivier DESBOS propose d'assurer cette fonction. Le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité.

Monsieur le maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques s'agissant du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2024 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de ce conseil, lesquels sont invités à signer le registre.

1. **Délibération portant réalisation du projet d'une nouvelle salle multi-activités**
    a. **Délibération portant signature du Permis de Construire de la salle multi-activités**
    b. **Délibération portant préparation du marché public de travaux de la salle multi-activités**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide d'une part, d'approuver le dépôt du permis de construire PC du projet de la salle multi-activités, autorise le maire à se charger des opérations afférentes à cette affaire, à signer l'arrêté, et à déléguer l'instruction du permis de construire et la signature de l'arrêté au conseiller municipal délégué à l'urbanisme, et d'autre part, d'approuver l'ouverture et la préparation du marché de travaux de construction de de la salle multi-activités sur la base de l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et sur la plateforme mutualisée de la Communauté de Communes de la Vallée de la Drôme -CCVD-, AWS (dossier de consultation téléchargeable sur le portail Marches-Publics.info).

2. **Délibération sur le principe du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Vallée de la Drôme -CCVD**

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

3. **Délibération portant transfert piscine couverte de Loriol : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes de la Vallée de la Drôme -CCVD-**

A la majorité des membres présents et représentés, à hauteur de 4 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 8 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -CLECT- concernant le transfert de charges de la piscine couverte située à Loriol à la CCVD pour un montant de 284 000 € et autorise le maire de signer les documents relatifs à cette affaire.

4. **Délibération portant zones d'accélération des énergies renouvelables sur Saoû**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de fixer les modalités de la concertation avec la population concernant la détermination de zones d'accélération des énergies

renouvelables à Saoû, en mettant à disposition du public, sur une période de 18 jours, du 21 octobre au 7 novembre 2024, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, les lundis, mercredis et jeudis matins, de 8h à 12h30, un registre où il sera exposé la proposition du Conseil Municipal, à savoir autoriser les panneaux solaires sur toutes les toitures du village, dans le respect du cadre du périmètre ABF et de la loi Montagne ; ce registre permettra aux habitants qui le souhaitent de développer leurs idées sur la détermination de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Saoû, décide d'en informer les habitants par voie d'affichage, info « panneau pocket » et sur le site web de la commune et charge le maire de s'occuper de toutes les opérations afférentes à cette affaire.

5. Délibération portant convention de prestation spécifique portant sur l'Allocation de Retour à l'Emploi -ARE- avec le Centre De Gestion 26

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

6. Délibération portant principe de tarification cantine à 1€

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

7. Délibération portant sur nouveaux horaires garderie périscolaire de Soyans concernant le RPI saou-Soyans-Francillon

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide d'approuver les nouveaux horaires de la garderie périscolaire (fin à 18h au lieu de 18h30 antérieurement), d'autoriser le maire à signer le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire avec les horaires rectifiés applicables dès la rentrée de septembre 2024 et de charger le maire de toutes les opérations administratives et financières afférentes à cette affaire.

8. Délibération portant remboursement de frais liés au fonctionnement du restaurant scolaire

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide de procéder, sur présentation des tickets de caisse, au remboursement des sommes de 12,48€ TTC et de 43,98€ TTC aux conseillères municipales en charge des affaires scolaires, respectivement, Anne ROSSI et Nellie DAUVIER pour les frais qu'elles ont avancés afin de mettre en place les ateliers proposés aux enfants pendant la pause méridienne au restaurant scolaire, dit que les crédits sont inscrits à l'article 65878 du budget principal -BP 2024- de nomenclature M57 et autorise le maire à se charger de toutes les opérations afférentes à cette affaire.

9. Décisions prises sous délégations de compétence

Monsieur le maire informe l'Assemblée que :

- que les conventions d'occupation du domaine public signées, dans le cadre de décisions, ont pris fin :
    - le 27 août 2024 avec Madame Tia Eslin Watts Sanchez qui proposait des plats à emporter le mercredi, sur la place du Beffroi, au moment du marché des producteurs,
    - le 15 septembre 2024, avec Madame Claire Fournier qui proposait des plats à emporter, cet été, au bout du terrain de bouliste,
- et que la convention prendra fin le vendredi 18 octobre prochain avec Madame Tiffen Coïc qui proposait des pizzas sur la place du Beffroi, le vendredi soir.

- que dans le cadre de ses délégations de compétences, des décisions ont été prises :
    - pour signer une convention d'occupation du domaine public, d'une part avec Monsieur Sifax Amghar représentant la SAS de restauration rapide dénommée Pépé Rony pour proposer la vente de pizzas le lundi soir, sur la place du Beffroi ;
    - et d'autre part, avec la société SARL BIRD représentée par Madame Justine et Monsieur Julien Duguet pour la terrasse du restaurant L'Oiseau sur sa Branche selon les mêmes conditions que celles de l'ancien exploitant, Thierry Chalancon ;
    - qu'il a été proposé un avenant à la convention d'occupation du domaine privé de la commune qui servait précédemment de jardin à la société L'Hippodrome de Markus dissoute, avec Valérie Gobert représentant la SCI des Tilleuls ;
    - pour signer une convention d'honoraires avec Maître Mamalet, avocate inscrite au barreau de la Drôme, pour défendre les intérêts de la Commune dans une infraction à l'urbanisme ;

- pour engager et payer la deuxième phase du renforcement de la défense incendie auprès de la société LIOTARD TP, à hauteur de 97 690,70€ TTC ;
- pour engager et payer la rénovation des voiries communales -programme 2024- (de 4 chemins : chemins de Grange rouge, du Roc, de Biègue et Sauvionne) à hauteur de 82 706,82€ TTC dont 4 188€ TTC d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Département et de 78 518,82€ TTC de travaux réalisés par la société EIFFAGE Route ;
- pour engager et payer la rénovation du rouleau compresseur à hauteur de 5 301€ TTC dont 1 201€ TTC de réparations par GANN Forge et de 4 100€ TTC de peinture par ALLIAS (projet soutenu financièrement par l'association « A la découverte de la Forêt de Saoû » que monsieur le maire remercie) ;
- pour engager et payer la rénovation énergétique de l'éclairage de la salle des fêtes, à la société JMC THERMELEC, à hauteur de 1 380€ TTC.

Aucune question diverse n'étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49.

Fait à Saoû, le 18 octobre 2024,

Le Maire

Raphaël PAILLOT

MAIRIE DE SAOU 26 (Drôme)

Le Secrétaire

Olivier DESBOS